

AVIS

Suite au vote des comptes de gestion 2021, des comptes administratifs 2021 et des budgets primitifs 2022, nous vous informons que ces documents sont consultables en mairie à compter de ce jour.

De plus, conformément à la législation en vigueur, des notes de présentation brèves et synthétiques sur le compte administratif 2021, et le budget 2022, sont consultables sur le site de la commune www.janneyrias.fr.

Fait à Janneyrias le 27 Avril 2022

Le Maire,

Jean-Louis TURMAU